



OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE

**RAPPORT À MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE**

**LES ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ
PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ**

**Claude Grignon
Président du Comité scientifique de
l'OVE**

décembre 2003

Ce rapport sur les étudiants en difficulté repose sur les résultats de l'enquête réalisée par l'OVE en 2000. On a conservé pour l'essentiel le plan et le raisonnement du précédent rapport (rédigé avec L. Gruel), que les variations de l'enquête de 1997 à celle de 2000 n'imposaient pas de modifier ; la proportion des étudiants en difficulté par rapport à l'ensemble des étudiants et leurs caractéristiques ont en effet assez peu changé entre ces deux dates. Les résultats de l'enquête 2003 devraient prochainement de préciser cette évolution.

Je remercie l'équipe de l'Observatoire de la Vie Etudiante pour l'aide efficace qu'elle m'a apportée, en particulier Béatrice Thiphaine, Chargée d'études à l'OVE. Je remercie également les étudiants qui ont bien voulu répondre à nos enquêtes et à qui nous devons l'information sur laquelle repose cette étude.

Claude Grignon

Ce rapport se fonde sur les enquêtes réalisées par l'Observatoire de la Vie Etudiante auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur français (universités et classes supérieures de lycée). Ces enquêtes, qui ont chacune recueilli plus de 26 000 réponses, donnent de nombreuses informations sur les principaux aspects économiques de la vie étudiante : ressources monétaires issues du travail, de l'aide publique ou de l'aide familiale, économies procurées par l'hébergement et la restauration au domicile familial, la résidence en cité universitaire, la fréquentation du restaurant universitaire ; fréquence du paiement par les parents de biens et de services consommés ou utilisés par les étudiants ; indicateurs de standing, d'austérité, de détresse ; opinions exprimées sur les ressources, le prix du ticket de restaurant universitaire, etc. Elles permettent de mettre l'économie étudiante en relation avec les autres aspects du mode de vie (logement, alimentation, santé, loisirs, etc.), avec les études (filière, cursus, assiduité, manières d'étudier), ainsi qu'avec les caractéristiques individuelles susceptibles d'agir sur le niveau de vie des étudiants, comme l'âge, le sexe, l'origine sociale (profession, diplôme, revenus des parents) et l'origine scolaire (série du baccalauréat, âge au baccalauréat, mention).

On se propose ici de dégager les principales conclusions de ces enquêtes en ce qui concerne les niveaux de vie des étudiants et les obstacles financiers à la poursuite des études supérieures. On traitera successivement les questions suivantes :

- Détermination et mesure des situations de pauvreté dans la population étudiante.
- Analyse des relations entre difficultés matérielles et difficultés scolaires.

I – Les étudiants pauvres

L'Observatoire a régulièrement souligné dans ses publications¹ que :

1. La dépendance, forte et durable, de la majorité des étudiants par rapport à leur famille d'origine confère à leur économie des caractéristiques très particulières. Celle-ci se distingue par la faiblesse prolongée des ressources monétaires et par l'importance des compensations sous forme d'aides indirectes ou en nature (par exemple, la majorité des étudiants entrant dans l'enseignement supérieur ont leurs frais d'inscription totalement payés par les parents, n'ont pas de dépense de loyer soit parce que leurs parents les hébergent, soit parce que ceux-ci prennent la location à leur charge, etc.).
2. Cette spécificité (d'autant plus forte que les étudiants sont plus jeunes, moins avancés dans leurs études et moins autonomes) interdit d'appliquer en bloc aux étudiants les caté

¹ Voir J.-C. Eicher et L. Gruel, *Le financement de la vie étudiante*, Paris, La documentation française, 1996 ; C. Grignon et al., *Les conditions de vie des étudiants*, Paris, La documentation française, 1996 ; C. Grignon et L. Gruel, *La vie étudiante*, Paris, PUF, 1999 ; C. Grignon (éd.), *Les conditions de vie des étudiants, enquête OVE 1997*, Paris, PUF, 2000 ; R. Vourc'h et alii, *Les conditions de vie des étudiants, Enquête 2000*, CD Rom, Paris, OVE, 2003.

gories utilisées pour décrire l'économie des ménages ordinaires (« budget », « seuil de pauvreté », etc.). L'assimilation spontanée de l'économie étudiante à l'économie domestique standard peut conduire indifféremment à donner une image misérabiliste de la condition étudiante (en confondant argent de poche et salaire, en oubliant que les étudiants sont souvent dispensés, au moins partiellement, de nombreuses dépenses), ou, à l'inverse, à en donner une image abusivement optimiste (en assimilant à des salaires les aides en nature ou indirectes octroyées et contrôlées par la famille ou les services publics). Elle est à la source d'effets d'annonce retentissants et contradictoires – « les étudiants ont un budget moyen supérieur au S.M.I.C. » ; « 5, 10 voire 20% des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté » – qui sont autant d'obstacles à tout débat sérieux.

Les indicateurs de pauvreté

La mesure de la pauvreté dans la population étudiante ne peut donc s'appuyer sur les niveaux de ressources monétaires perçues et gérées par les étudiants eux-mêmes. C'est ainsi, par exemple, que les étudiants qui disposent de ressources totales en argent (revenus du travail, sommes versées par les parents et allocations publiques) inférieures à 380 euros par mois, et donc nettement inférieures au « seuil de pauvreté », ne présentent ni des indices objectifs de difficulté financière (restriction de dépenses, demande d'aide exceptionnelle à la famille, aux

Tableau 1. Ressources monétaires et indicateurs de pauvreté

	Ensemble des étudiants (en %)	Etudiants percevant moins de 380 €/mois (en %)
Etudiants dont le père est au chômage	3,6	3,5
Parents divorcés ou séparés	16,9	13,4
Parents ayant un revenu mensuel total inférieur à 1 500 euros	15,8	13,5
Etudiants âgés de 23 à 25 ans ²	16,3	11,9
Etudiants de nationalité non-européenne ³	4,7	4,3
Etudiant ayant deux ans de retard et plus	21,6	16,9
Restriction depuis la rentrée	69,8	67,6
Demande exceptionnelle à la famille	27,1	24,5
Demande exceptionnelle aux amis	7,2	6,5
Demande exceptionnelle aux services sociaux	3,5	2,2
Ressources jugées insuffisantes	26,7	28,0
Restaurant universitaire estimé trop cher	13,4	13,7

amis ou aux services sociaux), ni des opinions témoignant de gêne économique (ressources jugées insuffisantes, ticket de restaurant universitaire estimé trop cher) ; ils n'appartiennent pas non plus à des sous-populations dont on peut supposer qu'elles sont particulièrement ex

² Age auquel les étudiants bénéficient déjà moins de l'aide de leurs parents, mais n'ont pas encore de ressources propres importantes.

³ Les étudiants de nationalité non-européenne demandent plus souvent que l'ensemble des étudiants une aide exceptionnelle à leurs amis (24,1% contre 7,2%), aux services sociaux (11,1% contre 3,5%) et à leurs parents (37,8 % contre 27,1%). Ils reçoivent de leurs parents une aide monétaire plus faible : 99 € en moyenne contre 121 € pour les étudiants de nationalité française, et 149 € pour les étudiants de nationalité européenne (Français non compris).

posées ou associées à la pauvreté. Comme le montre le tableau 1, les étudiants percevant moins de 380 euros par mois ne se distinguent guère, sous l'ensemble de ces rapports, de l'ensemble de la population étudiante ; sauf pour les questions d'opinion, leur situation est même presque toujours *plus favorable* que celle de l'ensemble des étudiants.

S'agissant des opinions elles-mêmes, plus de 60% des étudiants n'ayant perçu aucune ressource monétaire le mois précédant l'enquête de 2000 jugent néanmoins leurs ressources « acceptables », voire « satisfaisantes » ; parmi les étudiants qui ont perçu moins de 150 euros le mois précédant l'enquête, n'ont pas reçu depuis la rentrée d'aide familiale supérieure à la moyenne, ne sont pas logés en période de cours chez leurs parents, ne vivent pas en couple, ne bénéficient pas d'une prise en charge totale par leurs parents du loyer, des frais d'inscription, des livres et fournitures scolaires, des vêtements, des frais médicaux ou pharmaceutiques, cinq sur dix jugent encore leurs ressources « acceptables », voire « satisfaisantes ».

On pourrait sans doute essayer de combiner la mesure des ressources monétaires et les informations relatives aux aides indirectes ou en nature. Mais l'estimation de celles-ci ne peut être qu'approximative. En effet certaines aides ne sont guère mesurables, ni même identifiables ; c'est le cas, par exemple, des économies que procure l'hébergement au domicile familial (lavage du linge, accès aux équipements communs, produits mis à disposition, etc.) ; ces économies concernent non seulement les étudiants vivant chez leurs parents (quatre sur dix) mais aussi les nombreux décohabitants qui reviennent au domicile familial après les périodes de cours et qui résident en définitive plus longtemps pendant l'année dans leur famille que dans logement loué dans la ville d'étude. En outre, cette estimation risque d'être d'autant plus approximative que les effectifs considérés sont plus restreints ; c'est le cas des étudiants confrontés à des situations exceptionnelles ou accidentelles, et, très probablement, du groupe des étudiants « en détresse » que nous cherchons à définir.

Il faut donc renoncer à identifier les situations de pauvreté chez les étudiants à partir des ressources monétaires et se tourner vers d'autres indicateurs de difficulté économique. Parmi ceux que nous fournit l'enquête de l'OVE – avoir eu un découvert sur un compte bancaire, avoir dû restreindre ses dépenses au moins une fois depuis la rentrée, avoir demandé une aide à sa famille, à ses amis, avoir demandé une aide sociale exceptionnelle⁴ – ce dernier est sans doute le plus révélateur de difficultés graves. L'auto-restriction, très répandue (sept étudiants sur dix déclarent s'être restreints au moins une fois au cours des deux premiers trimestres de l'année universitaire 1999-2000), signale l'incapacité à payer un bien ou un service souhaité mais pas forcément indispensable ; le découvert bancaire, plus probable lorsque les parents ont des revenus élevés (supérieurs à 4 500 euros par mois), témoigne d'une insolvabilité passagère mais aussi de garanties autorisant la tolérance de la banque. En revanche, la demande d'aide exceptionnelle aux services sociaux est neuf fois plus probable lorsque les parents de l'étudiant ont un revenu inférieur à 750 euros par mois que lorsqu'ils ont un revenu supérieur à 4 500 euros. Contrairement à la faiblesse des ressources monétaires, elle est étroitement associée avec les indicateurs d'appartenance à une sous-population « à risques », de difficultés matérielles au moins passagères ou d'insatisfaction à l'égard des ressources, comme le montre le tableau 2 :

⁴ Fond de Solidarité Universitaire, prêt d'honneur, etc.

Tableau 2. Demande d'aide sociale et indicateurs de pauvreté

	Ensemble des étudiants (en %)	Etudiants ayant demandé une aide sociale exceptionnelle (en %)
Etudiants dont le père est au chômage	3,6	6,4
Parents divorcés ou séparés	16,9	25,1
Parents ayant un revenu mensuel total inférieur à 1 500 euros	15,8	34,7
Etudiants âgés de 23 à 25 ans	16,3	30,6
Etudiants de nationalité non-européenne	4,7	14,9
Etudiants ayant 2 ans de retard et plus	20,1	36,3
Restriction depuis la rentrée	69,8	86,5
Demande exceptionnelle à la famille	27,1	54,4
Demande exceptionnelle aux amis	7,2	25,6
Ressources jugées insuffisantes	26,7	65,7
Restaurant universitaire estimé trop cher	13,4	22,6

En 2000, le pourcentage d'étudiants ayant demandé une aide publique exceptionnelle au moins une fois, entre la rentrée et l'enquête, réalisée à la veille des vacances de Pâques, était de 3,5%. On peut penser qu'une fraction des étudiants en grave difficulté financière ne s'adresse pas aux services sociaux, parce qu'ils sont peu familiers des CROUS ; mais les étudiants constituent un groupe disposant de compétences et d'accès à l'information supérieurs à la moyenne et l'on sait que la très grande majorité des demandes permettent d'obtenir une aide effective (exonération de frais, versement d'un secours, attribution d'un prêt d'honneur). Le taux de 3,5% est peut être, très marginalement, inférieur à la réalité du fait de la sous-représentation des étudiants étrangers dans l'enquête, notamment des étudiants non-européens parmi lesquels la proportion de demandeurs d'aide publique exceptionnelle est très supérieure à la moyenne (11,1%) ; si la proportion des étudiants non-européens était la même, dans l'enquête, que dans la population étudiante, le pourcentage de demandeurs dans l'ensemble des étudiants serait relevé de 0,1% (soit 3,6%)⁵. A cette exception près, il ne semble pas que les étudiants en grave difficulté économique aient été sous-représentés : les observations effectuées lorsque le questionnaire a été testé suggèrent au contraire que l'enquête, qui accorde une large place aux questions matérielles, est particulièrement bien acceptée par les étudiants confrontés à des problèmes de financement. En outre, le taux serait plus faible si le champ de l'enquête OVE incluait l'ensemble de l'enseignement supérieur privé et les Ecoles indépendantes des universités : le taux de demandeurs observé dans les institutions enquêtées par l'OVE se rapprochant le plus de ces institutions est en effet sensiblement plus faible que le taux moyen, qu'il s'agisse des instituts catholiques ou des classes de préparation aux grandes écoles (dans ces dernières, le pourcentage d'étudiants ayant demandé une aide publique exceptionnelle est de 1,3%).

Les déterminants de la pauvreté

Comme on l'a vu, la probabilité de demander une aide sociale exceptionnelle est fortement liée au niveau de revenu de la famille d'origine ; elle augmente régulièrement quand celui-ci diminue (indice 157 quand il est compris entre 1 500 et 2 300 euros par mois, 166 entre 750 et

⁵ En 1999-2000, les étudiants étrangers non européens représentaient 6,4% de l'ensemble des étudiants, contre 4,7% dans l'enquête de l'OVE (4% en 1997). Source : DEP.

1 500 euros, 185 au-dessous de 750 euros, par rapport à la tranche de référence, entre 3 000 et 4 500 euros, indice 100)⁶; elle diminue fortement quand le revenu dépasse 4 500 euros (indice 20). Elle dépend également de l'origine sociale et de l'état du milieu familial. Elle est deux fois plus élevée quand le père de l'étudiant (ou le chef de la famille d'origine) est sans profession que lorsqu'il est cadre supérieur ou exerce une profession libérale, et 1,6 fois plus élevée pour les enfants d'ouvriers. La probabilité de recourir aux services sociaux est également plus élevée quand les parents de l'étudiant sont divorcés ou séparés, quand l'un des deux ou les deux sont décédés, quand le père ou le chef de famille est au chômage. Moins les étudiants dépendent de leur famille, plus ils en sont éloignés, et plus ils se tournent vers les services sociaux. Les étudiants qui voient le moins souvent leurs parents (moins d'une fois par mois) ont trois fois plus de chances de demander une aide exceptionnelle que les étudiants qui voient leurs parents tous les jours. La probabilité de demander une aide sociale est également plus forte pour les étudiants étrangers non-européens (indice 176) que pour les Français (mais pas pour les étudiants étrangers d'origine européenne).

On n'observe pas de différence significative entre les sexes dans la propension à demander une aide sociale exceptionnelle. Elle varie en revanche nettement en fonction de l'âge, avec un maximum entre 23 et 25 ans (indice 306 par rapport aux 20 ans et moins, indice 100); c'est la tranche d'âge critique, l'aide familiale et l'aide publique sur critères sociaux devenant moins fréquentes alors que l'accès à des activités véritablement rémunératrices dans le prolongement des études suivies est encore rare. Elle varie aussi en fonction des études et du déroulement des études. Par rapport aux étudiants des UFR de sciences, la probabilité de demander une aide est plus forte chez les étudiants en droit et en sciences économiques, dans les UFR de lettres et dans les STS. Elle dépend également du lieu des études; elle est plus forte dans les villes moyennes (entre 100 et 200 000 habitants) que dans les grandes villes (plus de 300 000 habitants). Elle est nettement liée au déroulement du cursus: les étudiants qui ont au moins deux ans de retard déposent plus souvent une demande que ceux qui sont à l'heure (indice 136). On observe enfin que le recours à l'aide sociale est moins fréquent chez les boursiers; il l'est également, mais, évidemment, avec des effets opposés sur les études, pour les étudiants qui exercent régulièrement (au moins à mi-temps) une activité rémunérée sans rapport avec leurs études.

Les situations de pauvreté grave et durable

Parmi les 3,5% d'étudiants qui ont demandé une aide sociale exceptionnelle, quelles sont les proportions respectives de ceux qui rencontrent des difficultés plus ou moins grandes, mais momentanées et de ceux qui souffrent d'une insuffisance permanente et grave de ressources? En d'autres termes, quelle est la part des étudiants vraiment et durablement pauvres?

Nous avons vu que la demande d'aide sociale exceptionnelle se rencontre plus souvent chez les étudiants qui n'habitent pas chez leurs parents. Mais la proportion, parmi les demandeurs d'aide, de ceux qui sont logés à titre précaire est faible: 4,4% seulement (contre 3,9% des non demandeurs) sont en sous-location, logés au pair ou dans d'autres logements précaires; ce qui les distingue des non demandeurs, c'est bien davantage le logement en cité universitaire (17,1% contre 7,3%); ils sont aussi plus nombreux, proportionnellement, à louer en couple (14,1% contre 9,7%). Les demandeurs d'aide sautent un peu plus souvent des repas que les non demandeurs, mais les écarts sont faibles: 78,4% d'entre eux n'ont manqué aucun repas de midi (contre 86,1% des non demandeurs), 86,4% aucun des repas du soir (91,5%). Les difficultés financières que rencontrent les demandeurs d'aide sociale les obligent plus souvent

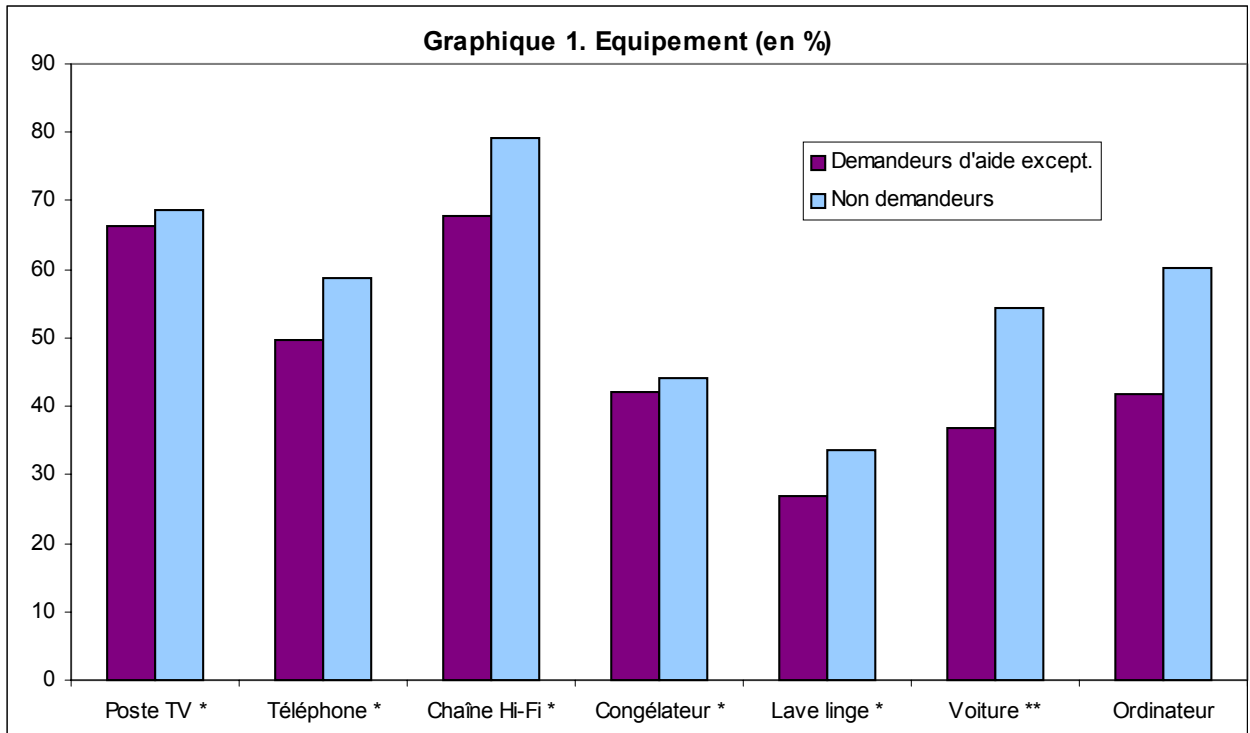
⁶ Sur la lecture de ces indices, voir le tableau 3.

que les non demandeurs à demander de l'aide à leurs amis (25,6% contre 6,5%) ou à leur famille (54,4% contre 26,1%), ou à se mettre à travailler ou à travailler davantage pour « boucler leur budget ou faire face à des imprévus » (50,3% contre 25,1%) ; mais ils sont aussi plus nombreux à emprunter auprès d'une banque (12,9% contre 5,4%), plus nombreux à avoir eu un découvert (62,7% contre 41%), plus nombreux à avoir dû « piocher dans leurs économies » (65,3% contre 59,5%), tous ennuis ou solutions inaccessibles en dessous d'un niveau de ressources minimum. 31,6% des demandeurs d'aide ont réussi à épargner depuis le début de l'année universitaire (contre 48,4% des non demandeurs), 62,3% disposent d'un livret, d'un plan ou d'un autre produit d'épargne (contre 80,5%), 83,9% d'un compte courant (87,1%) et 84,7% d'une carte bancaire (contre 84,2%).

La vie des demandeurs d'aide exceptionnelle est moins confortable que celle des autres étudiants, mais seule une minorité de demandeurs est privée des éléments de confort standard. Le logement des demandeurs est un peu plus petit et un peu moins cher (1,6 pièces en moyenne contre 1,8 pour les non demandeurs, loyer mensuel moyen de 272 euros contre 294 euros). Il est un peu moins bien équipé : 66,4% des demandeurs d'aide exceptionnelle qui n'habitent pas chez leurs parents disposent personnellement d'un téléviseur, 49,6% du téléphone, 67,9% d'une chaîne haute fidélité, 42,2% d'un congélateur et 26,9% d'un lave-linge (contre respectivement 68,7%, 58,8%, 79,1%, 44,2% et 33,6% des décohabitants non demandeurs d'aide). 36,8% des demandeurs âgés de 23 ans et plus possèdent personnellement une voiture, contre 54,4% des non demandeurs du même âge. C'est pour l'ordinateur, moins répandu, que l'écart est le plus grand : 41,9% seulement des demandeurs en possèdent un, contre 60,3% des non demandeurs (graphique 1). Les demandeurs d'aide semblent gérer la pénurie de manière studieuse ; ils dépensent un peu plus que les non demandeurs pour les livres, les journaux et les revues (10,5 euros en moyenne durant la quinzaine précédant l'enquête contre 10 euros), nettement plus pour les fournitures destinées aux études (7,4 euros contre 5,4 euros) ; en revanche ils dépensent moins pour leurs vêtements (16,6 contre 17,2 euros) et se restreignent sur leurs sorties (18,6 contre 24,3 euros) (graphique 2).

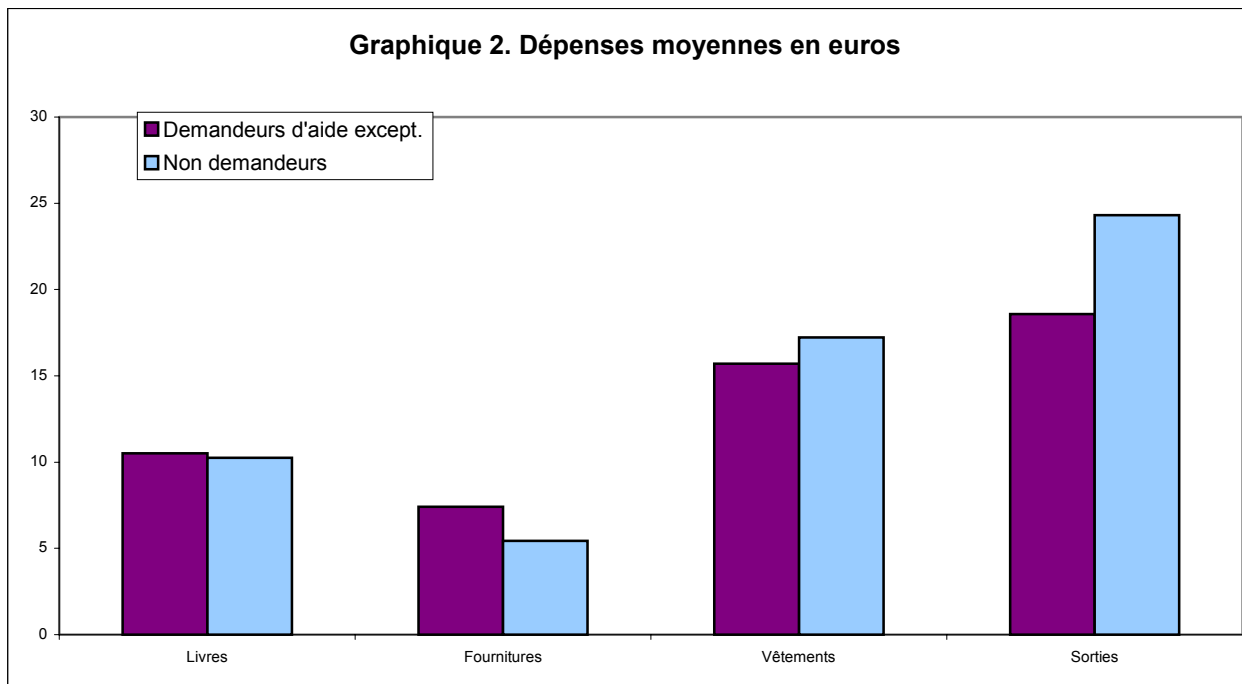
L'enquête de l'OVE ne permet pas de savoir si les demandeurs d'aide ont fait une seule demande ou des demandes répétées. Une étude sur les demandes adressées aux services sociaux du CROUS d'une université de province indique que, toutes demandes confondues, les trois quarts des étudiants ayant fait appel aux services sociaux n'ont pas répété leur démarche initiale ; que six demandes sur dix ont été formulées au premier trimestre et qu'un tiers s'est concentré dans le seul mois d'octobre ; enfin que la réduction des demandes au long de l'année universitaire a été particulièrement sensible dans le cas des demandes strictement financières (elles représentaient près de 40% de l'ensemble des demandes au premier semestre universitaire, à peine le quart au second)⁷. Il y a de fortes raisons de penser que la prédominance des demandes ponctuelles et des demandes faites en début d'année universitaire n'est pas une singularité locale. En effet la rentrée est une période particulièrement difficile parce que s'y conjuguent des dépenses exceptionnelles (paiement des droits d'inscription, investissements divers, éventuels frais de déménagement et d'installation dans un nouveau logement) et des révisions à la baisse des ressources disponibles : la bourse attendue peut être non reconduite ou refusée, le versement peut être retardé (38,3% des demandeurs ont eu une bourse supprimée ou refusée, soit deux fois plus que l'ensemble des étudiants (17,3%)). On peut donc raisonnablement penser que les étudiants confrontés en

⁷ D. Le Gall et S. Neelz, *Les usagers du service social du CROUS de l'université de Caen – Population et caractéristiques de la demande*, Rapport du laboratoire d'analyse socio-anthropologique du risque, Université de Caen Basse Normandie, 1999.



* Etudiants décohabitants

** Etudiants de 23 ans et plus



permanence à des difficultés financières graves ne représentent qu'une minorité des demandeurs d'aide, sans doute guère plus du quart. Si l'on ne peut exclure que le nombre d'étudiants en grave difficulté ponctuelle qui n'ont pas demandé d'aide publique exceptionnelle soit sensiblement plus élevé que celui – marginal – des demandeurs non confrontés à de graves difficultés économiques, il est peu vraisemblable, on l'a vu, que les étudiants en détresse permanente ou fréquente ne sollicitent pas d'aide.

Pour estimer la part des étudiants en situation de pauvreté grave et durable, on a retranché des demandeurs d'aide exceptionnelle les étudiants qui se trouvent dans l'un des cas suivants :

- avoir épargné entre le début de l'année universitaire et l'enquête (mars - avril) ;
- bénéficier d'une bourse d'un montant au moins égal à 750 euros par mois ;
- recevoir régulièrement de leur famille, toute l'année ou en période de cours, une somme au moins égale à 750 euros par mois ;
- vivre en couple, marié ou non, avec une personne exerçant une activité rémunérée à plein temps ;
- recevoir des aides, autres qu'une bourse, d'un montant mensuel total au moins égal à 750 euros par mois ;
- travailler à temps plein, ou au moins à mi-temps au moins six mois par an ;
- habiter chez ses parents de façon totalement gratuite.

Les demandeurs d'aide exceptionnelle qui ne disposent d'aucune de ces ressources représentent 1,4% des étudiants. La faiblesse du pourcentage ne doit pas faire oublier qu'il correspond à un effectif important, de l'ordre de vingt deux mille six cents inscrits dans l'enseignement supérieur ; mais c'est évidemment beaucoup moins que certains chiffres – 10%, voire plus – qui ont été imprudemment avancés. Si les étudiants sont rarement très pauvres, c'est parce que les très pauvres deviennent rarement étudiants : en 2000, la part des étudiants dont le père (ou le « parent de référence ») gagnait au plus 750 euros par mois n'excédait pas 11,8% (avec des inégalités fortes entre les filières : 16,8% en Langues, contre 5,3% dans les CPGE). C'est aussi parce que les bourses atténuent la pauvreté des étudiants issus des familles les plus défavorisées ; en 2000, le montant moyen mensuel des bourses était de 296 euros pour les étudiants sans famille (parents décédés), de 320 euros quand le revenu total des parents de l'étudiant était inférieur à 750 euros par mois et de 289 euros entre 750 et 1 500 euros, contre 233 euros entre 1 500 et 2 300 euros et 226 euros entre 2 300 et 3 000 euros. Il faudrait aussi prendre en compte les inscrits qui ont abandonné rapidement leurs études parce qu'ils n'ont pu surmonter de graves difficultés matérielles (qui sont par définition hors du champ de l'enquête). Les situations de pauvreté grave et durable ne doivent pas non plus faire perdre de vue les étudiants qui compensent l'insuffisance de leurs ressources en prenant un travail qui concurrence leurs études, compromettant ainsi leurs chances de réussite ; ce sont eux qui font l'objet de la deuxième partie de ce rapport.

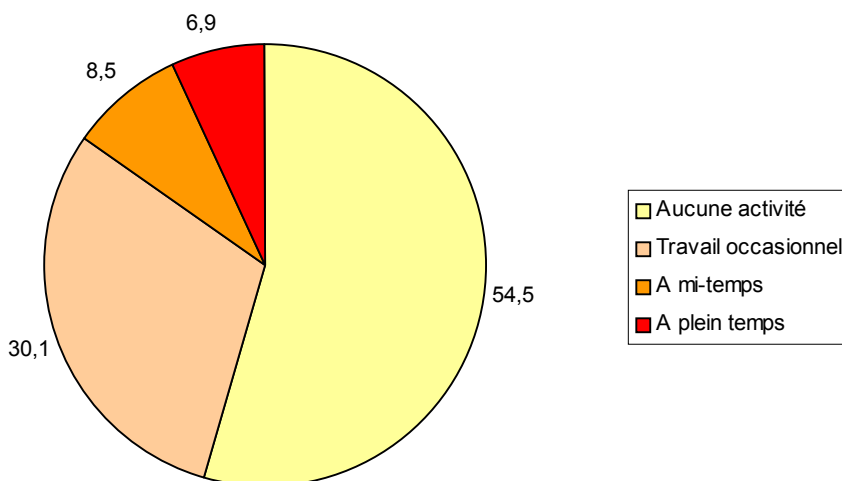
II- Difficultés matérielles et difficultés scolaires

La condition d'étudiant est par définition temporaire : la réussite se mesure à la fois au niveau final des études et à la précocité, l'idéal étant de parvenir au plus vite au terme du parcours le plus long. On ne peut donc pas transposer directement aux étudiants la notion standard de précarité, qui désigne à l'origine la précarité de l'emploi et qui a fini par servir d'euphémisme pour pauvreté. Par précarité, il faut entendre dans leur cas l'accroissement des risques d'échec ou d'abandon qui résulte de la concurrence entre l'exercice d'une activité rémunérée et les exigences des études. Comme on le verra, cette concurrence peut se traduire par une interruption prématurée des études, mais également par leur prolongation : les étudiants « précarisés » peuvent être aussi, par un paradoxe apparent, ceux qui s'attardent le plus dans leurs études.

La diversité des emplois étudiants

Les étudiants qui n'exercent aucune activité rémunérée pendant l'année universitaire (en dehors des vacances d'été) sont majoritaires : 54,5%⁸. Parmi ceux qui ont une activité, 66,1% travaillent occasionnellement, 18,6% travaillent au moins à mi-temps, au moins six mois par an (soit 8,5% de l'ensemble des étudiants), 15,3% travaillent à plein temps (7% de l'ensemble) (graphique 3). S'agissant de la concurrence entre le travail et les études, il faut évidemment mettre à part les activités rémunérées qui sont intégrées aux études (par exemple les emplois d'ATER, de professeur stagiaire ou d'élève professeur, de vacataire universitaire, d'interne ou d'externe des hôpitaux) ; elles concernent 22% des étudiants qui travaillent, 10% de l'ensemble des étudiants (et sont fréquemment exercées par les étudiants issus des classes supérieures). Les activités rémunérées sans rapport avec les études sont très diverses ; elles vont de l'activité d'appoint traditionnelle au métier à plein temps, des tâches d'exécution aux emplois qualifiés susceptibles de déboucher sur un recrutement. Les plus fréquentes sont la garde d'enfants (mentionnée par 26,6% des étudiants qui travaillent pendant l'année universitaire), les leçons particulières (16,7%), mais aussi les « jobs » d'employé de commerce (20,2%). Toujours parmi les étudiants qui travaillent et qui sont âgés de moins de 29 ans, 14,5% sont ou ont été animateurs, 3,8% enquêteurs ; 9,1% sont ou ont été surveillants, 2,4% instituteurs ; 13,2% sont ou ont été ouvriers ou employés de service, 6,6% employés de bureau, 2% exercent ou ont exercé un emploi de cadres.

Graphique 3. Le travail étudiant



Inégalement exigeantes en temps, les activités rémunérées auxquelles les étudiants ont recours ne concurrencent pas les études au même degré. La proportion d'étudiants qui travaillent à plein temps varie beaucoup selon les activités ; de 45,8% pour les cadres, de 33,3% pour les surveillants, de 31,6% pour les instituteurs, elle passe à 11% pour les employés de bureau, à 8,6% pour les animateurs, à 8,1% pour les ouvriers, à 6,5% pour les employés de commerce, à 6% pour les étudiants qui donnent des cours particuliers, à 4,7% pour les enquêteurs, et à 4,2% pour la garde d'enfants. Parmi les étudiants qui travaillent, nombreux sont ceux qui exercent ou ont exercé plusieurs activités. Les combinaisons les plus fréquentes associent entre eux des emplois exercés rarement à plein temps : garde d'enfants et cours particuliers,

⁸ Champ couvert par l'enquête : ensemble des inscrits en 1999-2000 dans un établissement d'enseignement supérieur français, à l'exclusion des grandes écoles. Etudiants de moins de 29 ans.

garde d'enfants et employé de commerce, garde d'enfants et animateur, cours particuliers et employé de commerce. 71,9% des étudiants qui ont fait de la garde d'enfants, 74,3% de ceux qui donnent des cours, 81,4% des enquêteurs, 73,9% des animateurs ont eu une ou plusieurs autres activités (sans rapport avec les études) ; c'est encore le cas pour 55% des étudiants qui ont travaillé ou travaillent comme ouvriers, pour 41,7% des surveillants, pour 34,2% de ceux qui ont ou ont eu un emploi de cadre. Plus l'activité consiste uniquement en jobs occasionnels, et plus elle se rencontre chez les étudiants issus des classes supérieures : la pratique exclusive du travail chez les particuliers (leçons ou garde d'enfants) est presque deux fois plus fréquente lorsque le revenu des parents est supérieur à 3 000 euros par mois que lorsqu'il ne dépasse pas 750 euros.

Pour délimiter la population des étudiants assujettis à un travail rétribué susceptible de compromettre leurs études, on a donc retenu, parmi ceux qui travaillent au moins à mi-temps et au moins six mois par an et qui n'exercent pas d'activité intégrée aux études, ceux qui exercent au moins une des activités suivantes : surveillant, instituteur, ouvrier ou personnel de service, employé de commerce, employé de bureau, cadre ; les étudiants qui font du baby-sitting, donnent des cours, travaillent comme animateur ou comme enquêteur n'ont été retenus que s'ils exercent aussi une de ces activités. Si l'on adopte ces critères, la proportion d'étudiants (de moins de 29 ans) partagés entre leurs études et l'obligation de travailler atteint 7,1%, soit un effectif d'environ 107 000⁹. Ces étudiants sont désignés ci-dessous par « groupe 1 ». Si l'on décide de retenir tous les étudiants qui exercent au moins une activité sans rapport avec leurs études, y compris le baby-sitting, les cours particuliers, les « jobs » d'animateur ou d'enquêteur, à condition que leur activité leur apporte régulièrement au moins 381 euros par mois (le salaire étant un indicateur du temps passé à travailler), la part des étudiants travailleurs tombe à 5,7%, soit environ 86 000 étudiants (désignés ci-dessous par « groupe 2 »)¹⁰.

Facteurs favorisant le travail régulier sans rapport avec les études

La probabilité d'être assujetti à un travail qui empiète sur les études (groupe 1) dépend très fortement de l'âge, du type d'études, des ressources de la famille d'origine et du degré d'autonomie de l'étudiant par rapport à celle-ci (tableau 3). Les étudiants les plus âgés (de 26 à 28 ans) ont 4,5 fois plus de risques de travailler que les étudiants les plus jeunes (20 ans et moins) ; en revanche, la probabilité de travailler est deux fois plus faible chez les étudiants de troisième cycle. D'une manière générale, la probabilité de travailler est d'autant plus faible que les exigences des études, en matière d'assiduité ou de travail personnel, sont plus grandes. Ainsi, les étudiants des UFR de lettres et de langues, de sciences humaines, de droit et de sciences économiques ont respectivement 2,8, 2,5 et 1,7 fois plus de chances (au sens statistique du terme) que les étudiants en sciences de travailler régulièrement comme ouvrier, comme employé ou comme cadre ; inversement les étudiants en médecine (et autres études sanitaires), et les élèves des IUT en ont respectivement 3 et 2 fois moins. La probabilité de travailler est plus forte quand les revenus de la famille de l'étudiant sont inférieurs à 2 300 euros par mois, avec un maximum entre 750 et 1 500 euros ; comme on peut s'y attendre, elle est plus faible chez les boursiers. Elle est plus forte pour les étudiants dont le père est au chômage. Elle est également plus forte quand l'étudiant vit en couple, quand ses parents sont divorcés ou séparés, quand l'étudiant n'habite pas chez ses parents et paye son loyer ; elle est en

⁹ Champ couvert par l'enquête ; étudiants de moins de 29 ans.

¹⁰ Si l'on fixe à 411 euros par mois le revenu minimum apporté par les activités rétribuées, pour tenir compte de l'inflation entre 1997 et 2000, la part des étudiants du groupe 2 dans l'ensemble des étudiants est de 5,4%.

revanche plus faible pour les étudiants décohabitants dont les parents payent intégralement les frais de logement.

Tableau 3. Probabilité d'exercer une activité régulière sans rapport avec les études (groupe 1)

Sexe masculin	115	Type d'études	
		UFR droit, sciences éco.	174
Age		UFR lettres, langues	277
20 ans et moins	100	UFR sciences humaines	247
21-22 ans	165	UFR sciences	100
23-25 ans	250	Santé	33
26-28 ans	456	IUT	58
		CPGE	NS
Revenu des parents		STS	NS
750 euros et moins	NS		
751-1 500 euros	170	Cycle	
1 501 et 2 300 euros	134	1er cycle	100
2 301 et 3 000 euros	NS	2è cycle	NS
3 001 et 4 500 euros	100	3è cycle	50
Plus de 4 500 euros	77		
		Déroulement des études	
Parents séparés ou divorcés	134	A l'heure	100
		1 an de retard	NS
Père au chômage	131	2 ans et plus de retard	129
Type de logement		Réussite dans l'enseignement secondaire	
Décohabitant à ses frais	126	Bac mention passable	100
Logé chez les parents	100	Mention Assez Bien	82
Décohabitant aux frais des parents	37	Mention Bien	74
		Mention Très Bien	46
Vit en couple	140		
		Taille de la ville d'études	
Boursier	48	Paris	151
		RP petite couronne	166
Bilan de l'année précédente		RP grande couronne	NS
Réussite totale	100	Plus de 300 000 h.	100
Réussite partielle avec passage au niveau supérieur	124	200 000 à 300 000 h.	125
Réussite partielle sans passage	224	100 000 à 200 000 h.	123
Echec ou abandon	199	Moins de 100 000 h.	NS

Lecture du tableau 3 :

Par rapport aux étudiants âgés de 20 ans et moins, catégorie de référence, indice 100, les étudiants âgés de 21 à 22 ans ont 1,6 fois plus de chances d'exercer une activité rémunérée à plein temps (indice 165), les étudiants âgés de 23 à 25 ans 2,5 fois plus (indice 250), les étudiants âgés de 26 à 28 ans 4,5 fois plus (indice 456). Les boursiers (indice 48) ont deux fois moins de chances de travailler que les non boursiers (quand la variable a deux positions, la catégorie de référence, ici les non boursiers, n'est pas mentionnée).

Le risque de devoir travailler est également un peu plus fort pour les garçons, et nettement plus élevé pour les étudiants de Paris et de sa petite couronne, sans doute à la fois parce que la vie y est plus chère et l'offre de travail plus large. La probabilité de travailler est nettement liée au passé scolaire des étudiants ; elle est beaucoup plus faible chez ceux qui étaient au lycée les meilleurs élèves : plus de deux fois plus pour ceux qui ont obtenu une mention Très Bien au baccalauréat, une fois et demi pour les titulaires d'une mention Bien. Comme nous le verrons, l'exercice régulier d'une activité rétribuée sans rapport avec les études diminue les chances de réussite et va de pair avec le retard dans les études.

On trouve des résultats très semblables pour les étudiants du groupe 2. La proportion d'étudiants qui gagnent au moins 381 euros par mois en travaillant augmente régulièrement et fortement avec l'âge, passant de moins de 1,6% au dessous de 21 ans à 8% à 23 ans, à 12,9% à 24 ans, à 15,1% à 25 ans et à 22,4% à 26 ans et plus. L'effet du type d'études demeure, lui aussi, tout à fait net : 10,2% d'étudiants travailleurs dans les UFR de lettres et langues, 13% dans les UFR de sciences humaines, 6% en droit et en sciences politiques, contre 3,7% dans les UFR de sciences, 1,2% en médecine (et autres disciplines de la santé), 1,6% dans les IUT, 0,6% dans les STS, et 0% dans les classes de préparation aux grandes écoles. Il en va de même en ce qui concerne l'influence du rapport de l'étudiant à sa famille d'origine et de son degré d'autonomie. De 4,5% chez les étudiants qui habitent chez leurs parents, la proportion des étudiants qui travaillent passe à 14,3% chez ceux qui habitent en couple un logement indépendant et à 28,5% pour ceux qui habitent un logement dont ils sont eux-mêmes propriétaires ; elle est de 10,7% chez les étudiants qui vivent en couple (contre 5,7% en moyenne). Qu'elles soient en argent ou en nature, les aides publiques dispensent de travailler au détriment des études : la proportion d'étudiants travailleurs tombe à 2,3% chez les boursiers, à 3,8% chez les étudiants logés en cité universitaire et 2,5% en internat.

Travail régulier et poursuite d'études

L'exercice d'une activité rétribuée régulière va de pair avec le déroulement irrégulier des études. Les étudiants du groupe 1 sont beaucoup moins nombreux proportionnellement que les autres étudiants à avoir réussi la totalité des examens auxquels ils se sont présentés l'année précédant l'enquête : 43,8% contre 62,4% ; ils sont aussi moins nombreux à avoir obtenu une réussite partielle avec passage au niveau supérieur : 11,2% contre 15,6% ; mais ils sont beaucoup plus nombreux à avoir obtenu une réussite partielle sans passage au niveau supérieur : 26,9% contre 12,2% et ils sont également plus nombreux à avoir abandonné les études dans lesquelles ils s'étaient engagés ou à avoir échoué : 18% contre 9,9%. On obtient des résultats très voisins pour les étudiants du groupe 2. Une première analyse des données dont nous disposons (au moyen des « tris croisés » habituels) donne donc à penser que le travail régulier, sans rapport avec les études, va de pair avec des chances de réussite moindres, et avec des risques d'abandon ou d'échec plus élevés.

Reste à préciser le sens de cette relation. L'enquête 2000, contrairement aux enquêtes précédentes, permet de mesurer le travail rémunéré, exercé au moins à mi-temps l'année précédant l'enquête, c'est à dire l'année pour laquelle nous connaissons l'issue des derniers examens. Si l'on isole l'effet propre de l'exercice d'une activité rétribuée l'année précédant l'enquête, en neutralisant celui des autres facteurs susceptibles d'influer sur le déroulement des études (réussite dans l'enseignement secondaire, type de logement, filières, etc...), on constate que les étudiants qui exerçaient au moins à mi-temps une activité en concurrence avec les études ont

des chances nettement plus faibles (indice 72) d'avoir réussi l'ensemble des examens auxquels ils se sont présentés à la fin de l'année qui a précédé celle de l'enquête¹¹.

On a aussi de bonnes raisons de penser que l'échec, complet ou partiel, favorise en retour l'exercice d'une activité rémunérée concurrente des études. En effet, toutes choses égales par ailleurs, un étudiant, qui a vu se solder l'année précédant l'enquête par une réussite partielle sans passage au niveau supérieur ou par un échec ou un abandon, a deux fois plus de chances (respectivement indices 224 et 199) d'exercer une activité rémunérée en concurrence avec ses études l'année suivante (groupe 1) qu'un étudiant qui a obtenu une réussite totale (tableau 3). C'est sans doute un bon exemple de mécanisme circulaire et cumulatif : l'échec entraîne une détérioration des conditions de vie (par rapport aux études) qui le rend plus probable encore. L'ambivalence de la relation entre l'emploi rémunéré régulier et le déroulement des études se voit particulièrement bien dans le retard avec lequel les étudiants qui travaillent parcourent le cursus (comme le niveau d'études est celui qui a été atteint l'année de l'enquête, on peut parcourir cette relation dans les deux sens avec le même degré de certitude). Les étudiants qui travaillent (groupe 1) sont deux fois moins nombreux, proportionnellement, à être à l'heure dans leur cursus (21,4% contre 42,4%) et, inversement, plus de deux fois plus nombreux à avoir deux ans et plus de retard (43,2% contre 19,4%). Les écarts sont encore plus grands pour les étudiants du groupe 2 : 18,7% seulement d'entre eux sont à l'heure, et 50,7% ont au moins deux ans de retard. Si l'on neutralise les effets des autres variables, notamment celui de l'âge et celui de la discipline, on constate que la probabilité de parcourir le cursus sans prendre de retard est nettement plus faible pour les étudiants qui travaillent, qu'il s'agisse du groupe 1 (indice 76), ou du groupe 2 (indice 75).

Etudiants travailleurs ou travailleurs étudiants ?

A certains égards, les étudiants qui exercent régulièrement une activité non liée aux études s'apparentent aux étudiants en difficulté économique ; eux aussi sont confrontés à la conciliation difficile entre l'entretien de conditions de vie acceptables et le suivi des études ; mais, même si ces deux sous-populations ne se recoupent pas complètement, cela n'autorise pas à les additionner pour calculer la population totale des étudiants précarisés. Dans la mesure où l'activité rémunérée, même délimitée comme nous l'avons fait, peut avoir des significations très différentes, cette population totale est une fiction. Les étudiants qui travaillent sont hétérogènes sous le rapport de l'origine sociale ; ainsi les étudiants dont les parents perçoivent moins de 1 525 euros par mois sont proportionnellement plus nombreux parmi eux – 23,1% contre 14,1% – mais ils demeurent, même dans cette catégorie, moins nombreux que les étudiants dont les parents ont des revenus supérieurs à 3 000 euros – 30,5%. Ils diffèrent sans doute encore plus entre eux par la relation entre leur activité et leurs études. A côté des étudiants salariés pour lesquels le travail constitue un complément d'activité provisoire, on trouve des salariés étudiants, ayant interrompu pendant plusieurs années leurs études, puis les reprenant dans la perspective d'une promotion ou d'une autre forme de mobilité ; ce sont alors les études qui font figure de complément. Même dans le cas, beaucoup plus courant, de la formation dite initiale, il peut être difficile de tracer la frontière entre les étudiants qui commencent à s'insérer professionnellement sans renoncer à enrichir leur curriculum par un diplôme supplémentaire, et les étudiants qui visent prioritairement la progression dans le cursus universitaire sans négliger l'avantage qu'une expérience professionnelle peut procurer ultérieurement sur le marché du travail. Dans les deux cas, le travail rémunéré et le travail scolaire apparaissent comme des moyens (dont l'ordre de priorité peut être variable) d'obtenir un emploi acceptable. Certains emplois (surveillants, manutentionnaires, gardiens de nuit

¹¹ Cf. L.Gruel, *Les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur*, OVE infos n°2.

dans l'hôtellerie, etc.) peuvent sans doute difficilement passer pour des voies d'accès privilégiées au marché de l'emploi. Mais, parmi les étudiants du groupe 2, un sur quatre a suivi un stage durant l'année qui a précédé l'enquête ; 15,5% ont occupé un emploi de cadre ou d'animateur ; les postes d'employés (45,9% des étudiants du groupe 1) eux-mêmes peuvent déboucher sur une embauche (des étudiants de LEA peuvent, par exemple, commencer leur vie professionnelle comme employés d'un service commercial).

Si certains étudiants recherchent dans l'activité rémunérée un moyen d'insertion professionnelle, d'autres peuvent l'utiliser, au contraire, pour retarder l'entrée dans la vie active et dans la vie d'adulte. Les emplois de surveillants, par exemple, n'offrent pas que des désavantages : handicap pour ceux que leur situation sociale (la charge d'une famille, par exemple) ou leurs valeurs incitent à parcourir aussi rapidement que possible les étapes du cursus universitaire, ils peuvent être pour d'autres une façon relativement satisfaisante de prolonger la période intermédiaire de la jeunesse. Les surveillants à plein temps disposent de ressources sensiblement supérieures à celles de la plupart de leurs condisciples (leur salaire moyen est, à lui seul, plus élevé que les ressources monétaires moyennes des étudiants, une fois cumulés rémunérations, aides publiques diverses et versements familiaux). Ils ne sont pas les seuls à se procurer par le travail une amélioration de leur mode de vie, et pas seulement des ressources indispensables à la poursuite de leurs études. Parmi les étudiants décohabitants situés dans la tranche d'âge des 23-25 ans (période charnière dans la conquête de l'autonomie matérielle), ceux qui travaillent régulièrement (groupe 1) disposent de logements plus grands (1,9 pièces en moyenne contre 1,7) et dépensent davantage pour leur logement (325 euros par mois contre 303 euros) ; ils sont plus nombreux, proportionnellement, à posséder personnellement une voiture (54% contre 42%), plus nombreux également à disposer à la fois d'un récepteur de télévision, d'un magnétoscope et d'une chaîne hi-fi (43,9% contre 32,8%). Les étudiants concernés ne se sont sans doute pas tous mis à travailler pour améliorer leur mode de vie ; mais s'ils arrêtaient de travailler, il leur faudrait renoncer à un mode de vie auquel ils se sont habitués.

Enfin l'exercice d'une activité rémunérée concurrente des études peut être dictée moins par des motifs économiques que par des incitations, à la fois psychologiques et culturelles, à la conquête de l'autonomie, à l'émancipation par rapport à la tutelle parentale. Cette dimension est sans doute toujours plus ou moins présente lorsque l'étudiant travaille, mais il faut distinguer entre l'autonomie forcée, imposée par la faiblesse des ressources familiales, et l'autonomie choisie (qui peut aussi bien correspondre à une prise de distance voulue de part et d'autre qu'à un conflit aboutissant à la rupture). La décohabitation de voisinage (étudiants n'habitant pas chez leurs parents alors que la distance entre le domicile de ceux-ci et le lieu d'études est inférieure à 30 km) peut sans doute être plus ou moins imposée, notamment par les exigences des études¹² ; mais elle constitue un bon indicateur de l'autonomie choisie. Or, elle se rencontre plus souvent chez les étudiants qui ont un emploi régulier : 16,6% des étudiants du groupe 1, 16,9% des étudiants du groupe 2, contre 7,8% en moyenne.

Parmi les 110 000 étudiants travailleurs recensés par l'enquête de l'OVE, un certain nombre est sans doute contraint de travailler pour poursuivre leurs études. Mais le travail ne permet pas de poursuivre n'importe quel type d'études. Les filières les plus prestigieuses et les plus sélectives exigent que la vie des étudiants soit tout entière organisée autour des études ; elles ne tolèrent ni la concurrence des loisirs ni celle d'une activité rémunérée régulière. Les étudiants que le manque de ressources force à travailler en sont pratiquement exclus. C'est seulement dans les régions et aux niveaux du système d'enseignement supérieur où la pression

¹² Cf. C. Grignon (éd.), *Les conditions de vie des étudiants, Enquête OVE*, Paris, PUF, 2000, pp. 30 sq.

académique est moins forte, et où l'on peut mener une vie moins studieuse et moins ascétique, que l'on est autorisé à travailler pour poursuivre des études. Il n'est donc pas étonnant que l'on y voie se développer des formes très diverses d'articulation et de compromis entre le travail, les études et les loisirs. La hiérarchie des études supérieures tend à faire croire que les attentes et les normes des études dominantes s'imposent également à tous les étudiants, que tous partagent la même définition de l'excellence et la même conception de la vie étudiante ; on oublie ainsi, par une sorte de « studiocentrisme », que les étudiants contraints de travailler par manque de ressources ont rarement accès aux études les plus contraignantes, et qu'à ressources égales, on est davantage incité à travailler dans les filières les moins exigeantes.

Conclusion : de 1997 à 2000

La proportion des étudiants confrontés à des difficultés financières ne varie guère ; la part des demandeurs d'aide financière exceptionnelle a diminué, la proportion des étudiants en situation de pauvreté grave et durable a légèrement augmenté (tableau 4). Le nombre de ces derniers reste stable : autour de 23 000 en 1997, de 22.600 en 2000. On constate néanmoins une augmentation nette d'une population à risque, les étudiants étrangers non-européens, qui demandent plus souvent une aide exceptionnelle, sont plus souvent vraiment et durablement pauvres et qui sont sous-représentés dans l'enquête¹³.

Tableau 4. Evolution 1997-2000

	1997	2000
Etudiants ayant demandé une aide exceptionnelle (corrigé de la sous-représentation des étudiants étrangers non-européens)	4,2	3,6
Etudiants en situation de pauvreté grave et durable	1,3	1,4
Etudiants ayant une activité rétribuée régulière en concurrence avec les études (groupe 1)	6,8	7,1
Etudiants ayant une activité rétribuée régulière en concurrence avec les études (groupe 2)	4,3	5,7

En revanche la part des étudiants qui n'exercent pas d'activité rémunérée pendant l'année universitaire (en dehors des vacances d'été) diminue : 62,8% en 1997, 54,5% en 2000. Dans le même temps la part de ceux qui exercent une activité rémunérée régulière, susceptible d'entrer en concurrence avec leurs études, augmente.

¹³ Le nombre des étudiants d'origine africaine a augmenté de 16,9% de 1997 à 2000, celui des étudiants d'origine asiatique, moins nombreux, de 25,9. Source : Ministère de l'Education Nationale, DEP.

Parmi les étudiants étrangers non-européens qui ont répondu à notre questionnaire, la proportion de demandeurs d'aide exceptionnelle est passée de 10% à 11,1%, la part des étudiants en situation de pauvreté grave et durable de 4,5% à 6,5%.

Notons que la sous-représentation de ces étudiants dans l'enquête a diminué ; par rapport à 1997, le nombre des étrangers non-européens qui ont répondu au questionnaire a en effet augmenté de 22,9% en 2000.